

2009/1648 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 € A L'ASSOCIATION «CENTRE SOCIAL CROIX-ROUSSE» POUR L'ORGANISATION D'UNE ANIMATION LUMINEUSE, LE 8 DECEMBRE 2009, DANS LE QUARTIER PERNON DU 4E ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2009 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Centre Social Croix-Rousse » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet d'animation conviviale dans le 4<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de la Fête des Lumières.

L'Association « Centre Social Croix-Rousse » a été créée le 5 octobre 1972 et a pour principal objet de gérer toutes activités et services d'ordre social, familial, médico-social, éducatif et culturel en faveur des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes et des personnes âgées, sans discrimination d'origine ethnique, d'opinion ou de situation sociale, à l'exception des activités politiques ou confessionnelles.

Pour l'édition 2009 de la Fête des Lumières, le projet de l'Association « Centre Social Croix-Rousse » sera marqué par l'organisation, en amont, d'ateliers manuels de confection de marionnettes avec les enfants du Centre Social et de la Maison de l'Enfance les mercredis :

Mercredis 28 octobre et 4 novembre pour les 3 – 4 ans  
Mercredis 11 et 18 novembre pour les 5 – 6 ans  
Mercredi 25 novembre pour les 7 – 9 ans  
Mercredi 2 décembre pour les 9 – 13 ans

Le soir du 8 décembre les enfants défilèrent avec les marionnettes qu'ils auront fabriquées. A l'arrivée sur la place Flammarion, un atelier sera organisé et les familles pourront fabriquer leur marionnette sur place et participer au défilé et par la suite, profiter d'un pot convivial.

« Zoër & Toufik » deux échassiers ouvriront la parade, suivie du ballet des Lucioles, accompagné d'une fanfare et de marionnettes géantes, pour que le quartier brille sous la fête des Lumières.

Cette manifestation se déroulera dans le quartier Pernon et plus particulièrement sur la place Flammarion le mardi 8 décembre 2009.

A travers cette manifestation, l'Association « Centre Social Croix-Rousse » répond aux objectifs de « Lyon 8 décembre – Fête des Lumières » :

elle allie le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières, une interactivité avec les habitants du quartier et offre ainsi gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 7 026,80 euros.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Centre Social Croix-Rousse », je propose de lui allouer une subvention de 2.000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 2 000 € est allouée à l'Association « Centre Social Croix-Rousse », pour l'organisation d'une animation lumineuse le 8 décembre 2009 dans le quartier Pernon du 4<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières 2009.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Centre Social Croix-Rousse », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009, programme EVENCULT, opération FDL, ligne de crédit n° 44020, fonction 024 – nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM